Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 26 JUIL. 2016

Réf. : 16-019047-D / BDC-CE / MAP

Monsieur le Sénateur, Cher Georges,

Conjointement avec des élus de la Guyane, vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant la sécurité publique au sein de ce département.

Le terrible attentat qui a frappé une nouvelle fois notre pays, dans la soirée du 14 juillet 2016, sur la Promenade des Anglais, à Nice, m'a contraint à annuler le déplacement prévu en Guyane. Dans l'attente de pouvoir reprogrammer le plus vite possible cette visite, je tiens à vous communiquer les mesures mises en œuvre afin de garantir la sécurité des Guyanais.

Comme vous l'avez évoqué, en Guyane, la situation en matière de criminalité est difficile, c'est une préoccupation constante du Gouvernement.

Depuis 2012, beaucoup a déjà été fait face à cette situation.

Ainsi, la mise en place d'une véritable politique de prévention et de répression ainsi que la création de deux zones de sécurité prioritaires (ZSP) en 2012 ont permis d'obtenir des résultats positifs sur certains secteurs. La direction départementale de la sécurité publique de Guyane a en outre mis en œuvre plusieurs dispositions pour lutter contre les vols avec violence à l'encontre des particuliers, les cambriolages et les violences scolaires.

.../...

Monsieur Georges PATIENT
Sénateur de Guyane
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 – STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

Cependant, les perspectives et actions restant à mener demeurent nombreuses.

C'est pourquoi, conjointement avec Madame George PAU-LANGEVIN, ministre des outre-mer, j'ai annoncé le 27 juin dernier la mise en œuvre d'un plan de sécurité destiné à l'outre-mer visant à renforcer encore les moyens des forces de l'ordre dans les territoires ultra-marins. Je tiens à vous informer des conséquences de ce plan pour le département de la Guyane.

Au 30 juin 2016, les effectifs de la police nationale de la Guyane comptaient 693 policiers et adjoints de sécurité.

Nonobstant, je vous annonce que j'ai décidé de renforcer les moyens humains de la police nationale. Il sera ainsi affecté 53 policiers et adjoints de sécurité pour les différents services, dont le futur détachement de l'antenne Caraïbes de l'office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), projet commun aux services de police et de gendarmerie nationales, qui sera mis en place à l'automne 2016.

Il sera également créé prochainement un poste d'adjoint au directeur départemental de la sécurité publique spécifiquement chargé de l'investigation afin de renforcer la coordination et l'échange d'informations au profit de l'ensemble des services d'investigation du département. Ce dernier conduira ainsi la mise en œuvre d'une stratégie globale prévoyant notamment un appui renforcé au profit des services territoriaux et assurera la coordination avec les services de la DDPAF, de l'antenne de police judiciaire et de la gendarmerie nationale.

Ce nouveau dispositif devrait contribuer à améliorer le traitement de l'activité judiciaire par un renforcement de la filière d'investigation au sein de la sécurité publique et présentera un intérêt particulier dans le cadre de la lutte contre les trafics de produits stupéfiants, qui concerne l'activité de l'ensemble des services et unités guyanaises.

.../...

Les services de police seront également dotés de moyens matériels supplémentaires tels que des véhicules, des munitions et matériels d'intervention (casques et visières, bâtons de défense télescopiques, gilets porte-plaque etc.). Il convient de rappeler que 12 véhicules ont été livrés en 2015 ainsi que 32 gilets pare-balles collectifs.

Par ailleurs, je vous annonce le relogement de l'hôtel de police de Cayenne dont je connais l'état de délabrement. Le nouveau bâtiment permettra, d'ici 2020, d'accueillir 590 policiers, tous services confondus, et comportera un stand de tir moderne et mutualisé entre l'ensemble des forces de sécurité. Les travaux de démolition sur le site d'implantation débuteront dans les prochaines semaines. Ce projet, d'un montant de 30 millions d'euros, sera intégré au Pacte d'avenir pour la Guyane.

En 2016, 12 postes seront également créés dans les unités de gendarmerie départementale, portant ainsi à 34 le nombre de postes créés pour la gendarmerie de Guyane depuis 2012. Cet effort sera poursuivi en 2017, avec le renfort de 17 militaires supplémentaires au profit des unités de gendarmerie de Saint-Laurent-du-Maroni, Macouria ou Kourou.

Au total, ce sont donc plus de 1 000 gendarmes présents sur le territoire guyanais : en effet, aux 576 personnels du commandement de la gendarmerie de Guyane, s'ajoutent le renfort permanent de 6 escadrons de gendarmerie mobile et de 12 officiers de police judiciaire.

Je vous annonce enfin, le classement de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni en zone de sécurité prioritaire. Elle permettra d'améliorer en profondeur, durablement, le quotidien des habitants. Il se traduira par le développement d'une véritable politique de prévention, en complément des moyens matériels et humains dédiés.

.../...

Vous le voyez, ma détermination à garantir une capacité opérationnelle des forces de l'ordre adaptée aux légitimes exigences de nos concitoyens guyanais en matière de sécurité est totale. Je serais heureux de pouvoir très bientôt détailler et approfondir ces points avec vous et avec le guyanais lors de ma prochaine visite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard CAZENEUVE